



COMMUNE DE CASCATEL DES CORBIERES (Aude)

AR_2021_23

ARRETÉ

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION POUR LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE LA FIBRE OPTIQUE ENSEMBLE VILLAGE

Le Maire :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-2 et L. 322-4,

VU le code de la route et notamment l'article R. 411-8, permettant d'assurer la sécurité des usagers et la facilité de la circulation à CASCATEL DES CORBIERES,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire

VU la demande formulée le 4 octobre 2021 par l'entreprise "SPIE" Direction Opérationnelle Sud-Ouest, 300 Rue Léon Joulin - CS62319 - 31023 TOULOUSE représentée par Monsieur Arnaud DELCLOS.

CONSIDERANT que pour les travaux de la mise en place de la fibre optique et afin de faciliter la circulation des usagers sur ces voies et d'éviter tout accident, il est nécessaire de réglementer la circulation sur l'ensemble du village.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera momentanément modifiée sur l'ensemble du village du lundi 11 octobre 2021 à partir de 8h00 jusqu'à l'achèvement des travaux.

La circulation sera alternée et mise en place manuellement au droit du chantier mobile au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Ces dispositions sont applicables toute la durée du chantier

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise chargés des travaux.

ARTICLE 3 : les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès verbaux réguliers et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de DURBAN-CORBIERES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Cascastel des Corbières le 04/10/2021

Le Maire

Didier CASATO

PUBLIÉ(E) LE

04 OCT 2021